

## Arrêté n°D422073AT

Portant sur une restriction de circulation sur la RD  $n^{\circ}$  D120B

STAM Val de Lorraine

## LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

VU l'arrêté n°23/2022 du maire de la commune de BELLEAU en date du 11 mai 2022 ;

SUR la demande de l'Association MAN représentée par Monsieur Daniel BARBE en date du 22/03/2022;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de l'organisation de la brocante de Manoncourt-sur-Seille sur la RD n° D120B, sur le territoire de la commune de Belleau, pour le compte de l'Association MAN;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

## **ARRETE**

**Article 1**- Le jeudi 26 mai 2022 de 06H00 à 18H00 la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D120B du PR 0+0 au PR 0+620 :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- sens unique dans le sens : carrefour RD 120/120B vers l'entrée d'agglomération de MANONCOURT-SUR-SEILLE.

**Article 2 -** La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'organisateur de la manifestation.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Monsieur le Maire de la commune de Belleau,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 13 mai 2022

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Pour la présidente du conseil départemental, Le directeur Infrastructures et Mobilité